

Caractéristiques médico-sociales des femmes sans abri ayant effectué une interruption volontaire de grossesse (IVG), et questionnement sur leur contraception au décours

Snjmg

FRANCES Pierre - médecin généraliste
1 rue Saint Jean Baptiste 66650 Banyuls sur mer
Pas de conflits d'intérêt pour cette présentation,
et déclaration à la CNIL de l'étude



Introduction



L'IVG est un droit qui est effectif depuis 1975 (loi Veil), droit qui est actuellement en cours de discussion pour qu'il soit inscrit dans la constitution.



223 000 IVG effectuées en France, nombre stable depuis quelques années.

Dans ce contexte, nous avons voulu avoir une idée plus précise sur les IVG concernant une frange de la population peu étudiée : les femmes sans abri

Objectifs et méthode

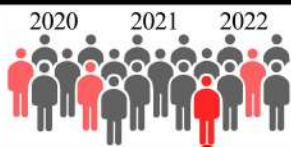
Objectifs : nous avons pris en compte les patientes sans abri ayant eu une IVG, et nous avons secondairement évalué leurs critères médico-sociaux.

L'étude observationnelle rétrospective quantitative a été effectuée :

- sur 3 ans (2020/2022)
- sur deux CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) des Pyrénées Orientales.

Les consultations sont effectuées de manière hebdomadaire par un médecin généraliste bénévole qui établit des fiches transposées sur un fichier Excel.

Résultats



Sur ces trois années, 3097 patients ont été consultés dont 601 Femmes (19,4%), Parmi elles 147 ont eu recours à une IVG (24,4%).

- La tranche d'âge des patientes ayant recours à l'IVG est comprise entre 25 et 34 ans (34%).
- En ce qui concerne l'hébergement, 82,3% sont placées en urgence (115),
- 28,6% des patientes n'ont pas de couverture sociale.
- Parmi les motifs de consultation, nous notons surtout les problèmes respiratoires (20,4%), et psychologiques (14,3%), avec des addictions importantes (tabac 29%, alcool 19%, et autres addictions 16,9%).

Le tableau 1 met en évidence la contraception suivie chez ces patientes avant et après l'IVG

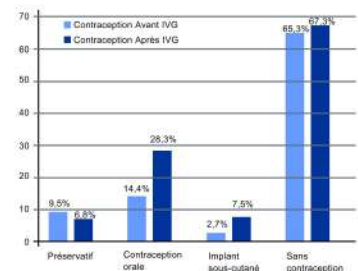


Tableau 1 : Contraception éventuelle avant et après la réalisation d'une IVG

Discussion

Notre étude permet de mettre en évidence :

Une grande précarité de ces patientes ayant effectué une IVG sur un plan social

Des pathologies en lien avec la précarité des patientes (respiratoires car tabagisme important, et psychologique),

avec une fréquence importante des addictions

Le fait qu'à l'issue des IVG réalisées 67,3% n'ont pas de contraception, valeur plus importante qu'avant la réalisation de cet acte

Conclusion et perspectives

Ce travail permet de souligner que :

Les IVG des patientes sans abri surviennent principalement sur des résidentes en grande précarité.



Près de 70% de ces patientes qui ont bénéficié d'une IVG ne prennent aucune précaution à la suite.

Le rôle du médecin généraliste est primordial afin de mieux informer ces patientes sur la contraception, mais aussi pour effectuer un travail collaboratif avec d'autres intervenants (sages-femmes, éducateurs...).

